

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de CHEMY

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le GAEC DU HAMEAU DE LA CROISSETTE dont le siège social est situé au 65, rue de l'Eglise à CHEMY (59147) a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement d'un cheptel de 290 vaches laitières et la suite et de 17 000m³ de stockage paille au derrière le 5, rue de l'Église à CHEMY (59147) comprenant l'activité principale suivante soumise à enregistrement au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2101-2-b Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc., de). Elevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine) : De 151 à 400 vaches.

L'épandage se fera sur les communes situées dans le département du Nord, ALLENNES-LES-MARAIS, AVELIN, CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CARNIN, CHEMY, EMMERIN, ENNEVELIN, FAUMONT, FLINES-LEZ-RACHES, GONDECOURT, HANTAY, HERRIN, HOUPLIN-ANCOISNE, LOOS, MARQUILLIES, MOUCHIN, NOMAIN, NOYELLES-LES-SECLIN, PHALEMPIN, SAINGHIN-EN-WEPPES, SALOME, SECLIN, WATTIGNIES, WAVRIN, et dans le département du Pas-de-Calais, BILLY-BERCLAU, CARVIN, DOUVRIN, FESTUBERT, GIVENCHY-LES-LA-BASSEE, NEUVE-CHAPELLE et VIOLAINES

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation est organisée en mairie de **CHEMY du lundi 16 août 2021 au jeudi 16 septembre 2021 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 (Port du masque OBLIGATOIRE en application des règles sanitaires en vigueur), et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 – 59039 Lille Cedex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr (en précisant : dossier GAEC DU HAMEAU DE LA CROISSETTE à CHEMY).

L'utilisation de l'adresse par voie électronique ne permet pas de joindre des documents de taille supérieure à 5 Mo, ni de respecter l'anonymat (format en PDF conseillé). **Le public est averti que toutes les observations et propositions seront nominativement accessibles sur internet.**

Une version numérique du dossier sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-agricoles-enregistrements-2021>) et du Pas-de-Calais (<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Consultation-ICPE-regime-enregistrement>) pendant une durée de quatre semaines.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairies de CHEMY (commune d'installation) et dans les communes de HERRIN, GONDECOURT, ALLENNES-LES-MARAIS, CARNIN, CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN dont une partie du territoire est située à moins de 1km des limites de l'exploitation envisagée et les communes d'épandage situées dans le département du Nord, ALLENNES-LES-MARAIS, AVELIN, CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, CARNIN, CHEMY, EMMERIN, ENNEVELIN, FAUMONT, FLINES-LEZ-RACHES, GONDECOURT, HANTAY, HERRIN, HOUPLIN-ANCOISNE, LOOS, MARQUILLIES, MOUCHIN, NOMAIN, NOYELLES-LES-SECLIN, PHALEMPIN, SAINGHIN-EN-WEPPES, SALOME, SECLIN, WATTIGNIES, WAVRIN, et dans le département du Pas-de-Calais, BILLY-BERCLAU, CARVIN, DOUVRIN, FESTUBERT, GIVENCHY-LES-LA-BASSEE, NEUVE-CHAPELLE et VIOLAINES.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.